

## EDITO FÉVRIER 2025

Nous voici donc entrés dans l'année jubilaire et, avec toute l'Eglise, nous commençons notre pèlerinage d'espérance. Au long de cette année sainte, j'aimerais vous accompagner, mois après mois, dans cette belle aventure spirituelle et vous inviter à méditer sur chacune des facettes de ce temps de grâce, qui nous est offert comme un véritable cadeau !

En ce mois de février, j'aimerais revenir aux sources bibliques de cette tradition. Comme bon nombre des célébrations qui ponctuent le calendrier des chrétiens, la fête du Jubilé s'enracine dans l'Ancien Testament, la première Alliance. Si nous ouvrons le chapitre 25 du livre du Lévitique, nous pouvons entendre ce que Dieu demande à son peuple par l'intermédiaire de Moïse : *« Vous ferez de la cinquantième année une année sainte et vous proclamerez la libération pour tous les habitants du pays. Ce sera pour vous le jubilé : chacun de vous réintègrera sa propriété, chacun de vous retournera dans son clan ».*

Selon la Loi de Moïse, le jubilé était donc une solennité publique célébrée tous les cinquante ans. Cette année exceptionnelle était annoncée au moyen d'une corne de bélier. Et, en hébreu la « corne » se dit « yobel » d'où le nom « jubilé ». C'est, par exemple, au son du « yobel » que Josué et les Israélites, font s'écrouler les murs de la ville de Jéricho. Comme le son du yobel était associé à la victoire et à au secours reçu de Dieu, il a été associé à la joie, d'où la signification du verbe « jubiler » en français.

Car, comme nous l'avons vu avec la citation du Lévitique, l'année jubilaire était essentiellement un temps de libération. Dans l'Ancien Testament, Dieu se révèle en effet comme Celui qui libère son peuple, en particulier dans l'évènement central de l'Exode, la sortie d'Égypte. A cette libération physique correspond évidemment une libération spirituelle, dont les psaumes et les prophètes se feront l'écho.

Mais cet appel à la libération devait s'inscrire dans des démarches concrètes : reconnaissance des fautes, demandes de pardon, réconciliations mutuelles. Chacun rentrait dans son héritage et la terre était laissée complètement au repos, comme pendant l'année sabbatique ordinaire. Toutes les dettes étaient remises : les terres qui avaient été aliénées, étaient redistribuées à leur propriétaire, et tous ceux qui avaient été obligés, en raison de leur pauvreté, de se louer comme serviteurs ou esclaves étaient libérés de leur servage et rendus à la liberté.

C'est donc sur ce thème de la libération que je vous invite à méditer pendant ce mois de février. Pour cela, quelques suggestions :

- Je commence par faire un acte de foi en Dieu libérateur
- Je prends le temps de reconnaître les lieux où j'ai besoin d'être libéré
- J'accueille la joie du salut et de la libération à travers les démarches propres à l'année jubilaire (pèlerinage, confession, œuvres de charité...)
- Je reprends conscience de la dignité de chacun de mes frères et sœurs et je m'engage concrètement pour qu'ils découvrent ou retrouvent leur liberté.

En accueillant ainsi l'œuvre salvatrice et libératrice de Dieu, je vous assure que nous pourrons, avec ou sans yobel, faire résonner la joie du Jubilé bien au-delà de nos églises !